

Le Pr Vincent Piriou nouveau président de la Commission Médicale d'Établissement des HCL

Lundi 13 septembre 2021, la Commission Médicale d'Établissement des Hospices Civils de Lyon a élu son nouveau président, le Pr Vincent Piriou, et deux vice-présidentes, le Dr Aurélie Fontana et le Pr Delphine Maucort-Boulch.

Le professeur Vincent Piriou, chef du service d'anesthésie - réanimation - médecine intensive à l'hôpital Lyon Sud depuis 2008, et ancien responsable du pôle d'activité médicale « urgences » de Lyon Sud, devient le nouveau président de la Commission Médicale d'Établissement des Hospices Civils de Lyon. La durée de son mandat est de 4 ans.

Ce Lyonnais d'adoption de 56 ans, père de deux enfants, s'est dit « très attaché à Lyon et aux HCL », où il a fait toute sa carrière. Impliqué au sein de la CME depuis le début des années 2000, à travers la présidence de plusieurs commissions, le Pr Piriou est déterminé à s'impliquer dans sa mission avec rigueur et transparence. Il conservera une activité clinique « au contact de la réalité du terrain et des patients ».

Sa première action en tant que président a été de saluer l'engagement, l'implication et la solidarité des équipes des Hospices Civils de Lyon depuis le début de la crise sanitaire. Il a appelé les membres de la commission à s'engager dans leur mandat avec « un grand esprit de responsabilité », les appelant à « un travail collectif pour construire les bons projets pour l'avenir du deuxième CHU de France ».

Le Pr Vincent Piriou a été élu dès le premier tour de scrutin. Il succède au Pr Olivier Claris, qui exerçait les fonctions de président de la Commission Médicale d'Établissement depuis 2009.

Les Hospices Civils de Lyon remercient chaleureusement le Pr Claris pour son investissement à la tête de la CME depuis 12 ans. Au cours de cette période, en tant que premier représentant de la communauté médicale, il a accompagné la profonde transformation du CHU, son retour à l'équilibre financier, mais aussi sa capacité à construire l'hôpital universitaire de demain. Son engagement avait été reconnu au niveau national et avait conduit le ministère des solidarités et de la santé à le missionner à plusieurs reprises. Il a en particulier remis, en juin 2020, un rapport sur la gouvernance et la simplification du fonctionnement de l'hôpital, suivie d'un guide intitulé « mieux manager pour mieux soigner », publié au mois d'août 2021.

A l'issue de l'élection du nouveau président de la CME, l'assemblée a élu les deux vice-présidentes de l'instance : la première vice-présidente, représentant les praticiens hospitaliers est le Docteur Aurélie Fontana, rhumatologue à l'hôpital Edouard Herriot. La deuxième vice-présidente, représentant les praticiens hospitalo-universitaires, est la Professeure Delphine Maucort-Boulch, professeure des universités – praticien hospitalier en biostatistiques, par ailleurs cheffe du pôle de santé publique des HCL. Ces deux vice-présidentes accompagneront le président durant son mandat de quatre ans.

La Commission Médicale d'Établissement

La Commission Médicale d'Établissement est une instance consultative visant à associer le corps médical à la gestion de l'établissement.

Elle est constituée de praticiens représentant les différentes spécialités (médecine, pharmacie et odontologie), d'internes, de sages-femmes et d'étudiants.

Elle est consultée sur les orientations stratégiques de l'établissement et son projet médical et doit permettre à la communauté médicale de s'exprimer sur tous les sujets relatifs à la situation et à l'évolution du CHU.